

Les « victimes ». La formation d'une catégorie sociale improbable et ses usages dans l'action collective.

Thèse pour le doctorat d'études politiques de l'Ecole des hautes études en sciences sociales, soutenue par **Stéphane Latté** le 14 novembre 2008, mention très honorable avec les félicitations du jury.

Jury : Nicolas Dodier (INSERM/EHESS, président) ; Didier Fassin (Université Paris-13/EHESS) ; Olivier Fillieule (Université de Lausanne, rapporteur) ; Claude Gilbert (CNRS, rapporteur) ; James Jasper (City of New York University) ; Michel Offerlé (Ecole normale supérieure, directeur de thèse).

Population sérielle longtemps dépourvue de visibilité, attribut faible ne se substituant que rarement aux identités de la vie ordinaire (la classe, la profession ou l'affiliation politique), la catégorie de « victime » a connu, depuis les années 1980, un processus multiforme d'objectivation. Cette thèse s'attache d'abord à suivre la construction d'une offre d'identification en termes de « victime », dans une géographie éclatée de lieux et au croisement d'entreprises multiples de labellisation : promoteurs de « politiques publiques d'aide aux victimes » qui, au sein du « bureau de la protection des victimes » du ministère de la Justice ou dans les étages du « secrétariat d'Etat aux Droits des victimes », s'efforcent de constituer les « victimes » en une cible unifiée de l'action publique ; juristes ou criminologues qui, en appelant à la constitution de la « victimologie », consacrent l'existence d'une population redevable de savoirs identiques ; professionnels du psychisme qui, en militant pour la reconnaissance d'un « syndrome de traumatisme psychique » commun à des événements jusqu'alors incommensurables (de l'agression à la catastrophe naturelle), mettent en équivalence des souffrances désormais susceptibles des mêmes prises en charge. En prenant pour objet cette personne collective improbable, notre première partie propose une sociologie des catégories sociales « en train de se faire », qui permet à l'observateur de se situer à un moment où les ficelles de l'institutionnalisation demeurent visibles et où la magie sociale de la naturalisation n'a pas encore opéré.

La seconde partie de la thèse vise à analyser les conditions d'activation d'un label qui pénètre aujourd'hui des secteurs diversifiés de l'espace des mouvements sociaux, depuis le syndicalisme (autour des « victimes » de harcèlement moral ou de l'amiante) jusqu'aux organisations d'anciens combattants (les regroupements de « victimes » du syndrome de la Guerre du Golfe ou des essais nucléaires). Comment comprendre la conversion de l'expérience dramatique en une identité publique revendiquée ? A partir d'une insertion ethnographique dans l'espace des mobilisations associatives et syndicales consécutives à l'explosion de l'usine chimique AZF, à Toulouse, le 21 septembre 2001, l'enquête invite d'abord à reconsidérer l'hypothèse d'une causalité événementielle de l'action collective, c'est-à-dire la capacité prêtée à l'événement brutal de susciter lui-même des groupes mobilisés et des mécontentements. En dépit des vertus cohésives fréquemment attribuées à la catastrophe, les « communautés de deuil » ne vont pas de soi. Les solidarités d'accident s'appuient, en amont, sur des réseaux sociaux préalablement enracinés et n'adviennent, en aval, qu'une fois retravaillées par un puissant travail d'intéressement et de construction symbolique. De même, au niveau individuel, les variables lourdes de l'engagement demeurent robustes et les carrières militantes « révélées » par la catastrophe perdent de leur mystère une fois réinsérées dans des trajectoires sociales au long cours.

L'enquête de terrain vise ensuite à saisir l'articulation entre l'exposition du malheur privé et la contestation publique, à partir, cette fois, d'une sociologie des pratiques protestataires. Nous portons

notamment l'attention sur une série d'instruments d'expression et de réparation du malheur auxquels sont habituellement prêtés des effets de dépolitisation : le recours aux pratiques thérapeutiques, à la plainte judiciaire, au témoignage médiatique en nom propre, aux commémorations et aux marches silencieuses. Au prisme de leurs usages, ces canaux d'expression des griefs n'exercent jamais d'effets univoques : la frontière entre la cérémonie du souvenir et la manifestation revendicative peut devenir friable ; par leur mise en série, les témoignages individuels accordés à la presse participent parfois à la mise sur agenda d'un problème collectif ; la dimension « individuelle » de l'interaction thérapeutique n'est elle-même jamais donnée d'avance et la consultation psychologique se mue, à l'occasion, en lieu d'activation des sociabilités collectives ou en espace de construction des mécontentements. L'analyse conjointe du mouvement des « sinistrés d'AZF » et des syndicats de l'usine chimique permet de ce point de vue d'envisager les appropriations contrastées de ces modes d'action et de saisir les concurrences, mais aussi les enchevêtrements, entre deux façons de mettre en forme la catastrophe : l'une en termes de « classes », l'autre en termes de « sinistrés ».

Cette étude concourt enfin à la sociologie des émotions protestataires. Parfois qualifiées de « nouveaux mouvements émotionnels », les mobilisations de « victimes » risquent, à travers ce prisme, d'apparaître comme le terme exclusif de déterminants affectifs : le rôle moteur du deuil et de la peine dans l'engagement, celui de la pitié et de la compassion dans les logiques d'adhésion et de soutien. Or, l'observation directe des situations invite à faire glisser l'analyse de l'hypothèse des émotions mobilisatrices (des « victimes » saisies par le deuil) à celle des émotions mobilisées (le deuil comme registre de dénonciation publique saisi par des « victimes »). L'enquête s'attarde alors sur les imputations d'émotions, les normes d'expression des sentiments, les contraintes de rôles, les stratégies de présentation de soi et les configurations relationnelles qui, aux yeux des acteurs, rendent la manifestation publique du deuil plausible ou improbable, légitime ou déplacée, autorisante ou disqualifiante.

Au terme du parcours d'enquête, nous proposons le concept de registre victimaire d'expression publique des griefs qui permet d'appréhender de façon dynamique les frontières entre le malheur privé et l'injustice publique, entre le drame personnel et la cause politique, entre d'« anciens » mouvements sociaux et une forme supposée inédite de regroupement (les « associations de victimes »). Nous avons caractérisé ce dernier par une « tonalité émotionnelle » particulière (l'exposition publique du deuil, de la peine ou de la souffrance), une gamme restreinte d'auto-désignation (« victimes », « rescapés », « sinistrés », « familles endeuillées »), un complexe préférentiel de modes d'action (pratiques commémoratives, témoignages médiatiques, recours à la justice), des formes privilégiées - mais non exclusives - d'organisation (l'association « de victimes » dont les porte-parole se réclament d'une expérience directe de l'événement dramatique).